

Compte rendu de séance

Séance du 29 Juin 2017

L' an 2017 et le 29 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de LECOMTE Olivier Maire

Présents : M. LECOMTE Olivier, Maire, Mmes : BOURGEOIS Charlette, CLEMENCEAU Evelyne, HELLEC Hameline, ROPARS Christine, MM : CATHERINOT Yves, DE LA RUE DU CAN Pierre-Henry, DESFERTILLES Christian, LE PAGE Luc, VILLEDIEU Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEBOISSETIER Martine à M. LECOMTE Olivier, TSHIENDA Francine à M. DESFERTILLES Christian, M. THÉBAULT Christian à M. CATHERINOT Yves

Absent(s) : M. VIAUD Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 23/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de CHATEAUDUN
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROPARS Christine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

NUMEROTATION DE L'ALLEE DE L'ECOLE - 2017_049
CREATION D'UN POSTES D'AGENT CONTRACTUEL GARDERIE ET CANTINE - 2017_050
CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL MENAGE ET CANTINE - 2017_051

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : validation du nouveau devis d'ENEDIS pour le raccordement électrique de la nouvelle cantine scolaire, de l'école et du service technique au Réseau Public de Distribution Basse Tension. Le conseil municipal accepte.

NUMEROTATION DE L'ALLEE DE L'ECOLE

réf : 2017_049

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 28 novembre 2016, le conseil municipal a pris une délibération pour nommer l'allée qui relie la Rue de la République à l'école "Allée de l'Ecole".

Le passage de la fibre nécessite pour chaque point d'accès un numéro de rue. Pour cela, il est proposé de numéroter l'école, la cantine scolaire et les services techniques comme suit :

Ecole : 1 Allée de l'Ecole

Cantine scolaire : 3 Allée de l'Ecole
Services techniques : 5 Allée de l'Ecole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette numérotation.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

réf : 2017_050 et 2017-051

M. le Maire explique qu'à compter du 1er septembre 2017 le poste de Nathalie ROTROU va évoluer. Elle va être en charge de la cantine et de la garderie du soir. Elle ne fera plus le ménage dans les classes ni à la mairie.

Pour la remplacer sur cette tâche et décharger le service technique de l'entretien du foyer communal, M. le Maire propose de créer un poste pour le ménage de tous les bâtiments communaux : école, mairie, foyer communal et salle des associations ainsi que 2 heures de cantine scolaire, soit 20h par semaine annualisées.

D'autre part la garderie du matin ainsi que la cantine fera l'objet d'un autre poste d'agent contractuel à hauteur de 18h par semaine annualisées.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à la majorité, accepte ces deux créations de postes à compter du 1er septembre 2017 pour une durée d'un an.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

RACCORDEMENT ELECTRIQUE CANTINE/SERVICES TECHNIQUE/ECOLE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2017-035

réf : 2017_052

Le devis de raccordement de la future cantine, de l'école et du service technique au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une puissance de 36kVA par ENEDIS comprenant la création de deux lignes et deux compteurs : un pour le scolaire et un pour le technique, atteint 5 441,21€HT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, valide le devis d'ENEDIS pour un montant de 5 441.21€HT à la charge de la commune.
Le premier devis est donc annulé.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Bilan des TAP 2016/2017 et planning 2017/2018

Hameline HELLEC et Christine ROPARS présentent le bilan financier des TAP 2016/2017.

Les dépenses (intervenants, fournitures) représentent 4 364€ et les recettes 4 979€. Les frais d'encadrement sont de 3 735€ en plus des intervenants et bénévoles. Les TAP présentent donc un déficit.

Les intervenants ayant donné entière satisfaction, ils seront reconduits en 2017/2018 sauf Sport Santé 28 qui sera remplacé par l'USEP de Chartres.

La Croix Rouge interviendra en début d'année scolaire pour faire une mise à niveau des acquis.

Le service unique de la cantine permettra un temps de repos d'une heure à partir de 13h pour les petits, la première activité sera réduite à 3/4heures avec des bénévoles.

Le planning 2017/2018 sera distribué avec les inscriptions afin de donner envie aux parents d'y inscrire leurs enfants. Les activités resteront variées, de qualité et encadrées par des personnes qualifiées.

Organisation du personnel à la rentrée de septembre

Lydie POIRIER, en congé maladie, sera remplacée par Sabria NASSI dont le contrat ASFEDEL s'arrête en août 2017.

Elisabeth TRENTIN fera valoir ses droits à la retraite le 31 août 2017.

Son poste sera scindé en deux :

Un agent contractuel, Patricia FRESNAY, assurera la garderie du matin et la cantine, Nathalie ROTROU continuera à faire la cantine ainsi que la garderie du soir.

Le ménage des écoles, des autres bâtiments communaux et la cantine seront assurés par un agent contractuel, Laura HETTE.

Cette organisation ne sera valable qu'un an.

Choix du mobilier de la nouvelle cantine scolaire

Mmes BOURGEOIS, HELLEC, ROPARS et LÉBOISSETIER se sont réunies pour étudier les différentes possibilités concernant le mobilier de la nouvelle cantine scolaire.

Elles proposent uniquement de compléter le mobilier actuel par l'achat de 5 tables de 2 personnes et 12 chaises pour un montant de 818€ HT.

Le Conseil municipal approuve ce choix.

Point sur les travaux de la cantine scolaire

Les délais sont respectés et les travaux devraient se terminer fin août. Le transfert du matériel pourrait ainsi se faire avant la rentrée.

La chaufferie est montée, le sol, les fenêtres et cloisons posés, ainsi que les réseaux.

Modification des règlements cantine, garderie et TAP

Compte-tenu du nombre importants de factures impayées pour la cantine, la garderie et les TAP, M. le Maire propose que chaque demande d'inscription soit validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements sur l'année scolaire écoulée.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Ce point sera ajouté à chaque règlement des services cantine, garderie et TAP 2017/2018.

Participation financière à la sortie scolaire du puy du Fou

Les enfants sont partis hier pour deux jours au Puy du Fou.

La Directrice de l'école, Mme BERTIN sollicite de la commune une participation financière aux frais de transport pour réduire la contribution des parents qui s'élève à 74€ par enfants, l'Alouette des Champs finançant 50€ par enfant.

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 300€ aux frais de transport.

Demande de sponsoring

Mme POUPEAU qui assure les TAP judo à l'école, sollicite de la mairie un don afin de pouvoir participer aux prochains championnats du monde en Italie courant septembre.

Cette demande étant à titre personnel, le conseil municipal ne souhaite pas y donner suite.

M. le Maire précise qu'il y a une cagnotte en ligne à laquelle chacun peut participer.

SDE 28/Territoire d'Energie Eure-et-Loir

La fourniture de gaz se fera désormais chez TOTAL ENERGIE GAZ. La facture annuelle passe ainsi de 8118€ à 6471€, soit une économie de 20%.

Boite de dérivation au foyer communal

Yves CATHERINOT a demandé un devis à l'entreprise P. LEMOULT pour la pose d'une boîte de dérivation au foyer communal afin d'alimenter en toute sécurité les manifestations autour de ce bâtiment.

Elle sera installée pour la brocante du 23 juillet prochain.

Séance levée à: 22:00

M.	Maire	LECOMTE Olivier	
M.	1er adj	CATHERINOT Yves	
M.	2ème adj	DEFERTILLES Christian	
M.		De la Rue du CAN P.Henry	
M.		THÉBAULT Christian	Absent excusé
Mme		HELLEC Hameline	
Mme		ROPARS Christine	

M.	LE PAGE Luc	
Mme	LEBOISSETIER Martine	Absente excusée
Mme	TSHIENDA Francine	Absente excusée
M.	VILLEDIEU Loïc	
M.	VIAUD Pascal	Absent
Mme	BOURGEOIS Charlette	
Mme	CLEMENCEAU Evelyne	

En mairie, le 03/07/2017
Le Maire
Olivier LECOMTE

